

DÉPARTEMENT
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VILLE DE
CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2026

**OBJET : LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES –
CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)
DE LA REGION SUD PROVENCE – ALPES – COTE D'AZUR**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six Juin à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA
Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI
Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique
Mme ORSINI Chantal a donné procuration à M. BERTRAND Philippe
M. MEGUEDMI Smaïl a donné procuration à M. DELAHAYE Guy

ABSENTS EXCUSES :

M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy –
Mme GIACHINO Lisa.



MME PIERRAT BRIGITTE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 26 Juin 2025.
Délibération N° DM_20250626N054

OBJET : LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES – CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) DE LA REGION SUD PROVENCE – ALPES – COTE D'AZUR

La Commune doit faire face à une recrudescence des dépôts de déchets dits "sauvages" qui peuvent prendre la forme de dépôts de déchets inappropriés autour des points d'apport volontaires mais aussi de dépôts en milieu naturel. Ces dépôts portent atteinte à la salubrité publique et à l'environnement par la pollution qu'ils représentent et causent un préjudice financier à la Commune.

La Région Sud Provence – Alpes – Côte d'Azur offre la possibilité aux Communes de bénéficier de l'accompagnement gratuit d'un bureau d'études pour la rédaction d'un plan de lutte contre les dépôts sauvages, intégrant des mesures de prévention et de communication.

Le Bureau d'étude rédigera, pour le compte de la Commune, un "livret communal de lutte contre les dépôts sauvages" composé des 5 volets suivants :

1. Un document mentionnant la composition et le fonctionnement du groupe de travail communal, associant élu, services municipaux, société civile, etc...
2. Le diagnostic des dépôts sauvages ou sites illicites sur la Commune,
3. Une stratégie de communication à destination de l'ensemble des habitants,
4. Un programme de mesures préventives et correctives détaillé (quand, où, pourquoi, combien, pour quels résultats attendus, etc...),
5. L'engagement de la Commune pour la mise à jour annuelle de l'état des lieux initial des dépôts sauvages a minima jusqu'en 2026, et la communication des résultats à la population.

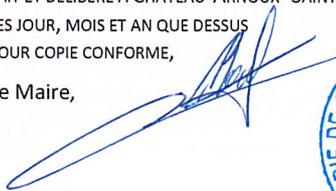
La Commune devra participer au webinaire, réaliser la cartographie des dépôts sauvages, identifier les partenaires pertinents, réunir le groupe de travail, présenter le livrable définitif en Conseil Municipal, mettre en œuvre des actions librement choisies et répondre au questionnaire d'évaluation de la Région Sud Provence – Alpes – Côte d'Azur.

Ainsi, Monsieur le Maire propose :

- D'engager la Commune dans une démarche en faveur de la lutte contre les dépôts sauvages,
- De l'autoriser à déposer la candidature à l'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), proposé par la Région Sud Provence – Alpes – Côte d'Azur et à signer tous les documents s'y rapportant.

OUÏ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **ACCEPTE** d'engager la Commune dans une démarche en faveur de la lutte contre les dépôts sauvages,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la candidature à l'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), proposé par la Région Sud Provence – Alpes – Côte d'Azur et à signer tous les documents s'y rapportant.

<p>PUBLIEE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 9-1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DEUX JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
---	--